



# DÉLIBÉRATION

## du 4 novembre 2025

Présents : 21 Excusés : 4 3 pouvoirs Absents : / Votants : 23 En exercice : 25	<b>L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</b>  <b>Étaient présents :</b> M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU <b>Étaient absents excusés :</b> Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Sandrine MARTINY), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Isabelle LEAUTE), Mme Sandrine SUTEAU (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Turkan RENZO, <b>Assistaient également au titre des services :</b> Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <b>Secrétaire de séance :</b> Maria COURTAY <b>Date de la convocation :</b> 29 octobre 2025
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>5 nov. 2025</u> Publiée, le <u>6 nov. 2025</u> Notifiée, le	
<b>Délibération n°25.6.07</b>	<b>FINANCES</b> <b>Fixation des tarifs des terrains communaux en fermage pour 2025</b>

Madame le Maire expose au Conseil que la Commune loue des terres dont elle n'a pas l'usage immédiat (réserves foncières pour projets d'équipements ou d'infrastructures) à des agriculteurs.

Chaque année, en fonction des indices communiqués par la Chambre d'Agriculture, il convient :

- D'établir le montant des fermages dus par chaque locataire et émettre les titres correspondants ;
- De régulariser les surfaces réellement louées en fonction de l'évolution des projets communaux.

La progression de l'indice national des fermages pour 2024 est POSITIVE et s'établit à + 0,42 % (pour mémoire = +5.23 % en 2024).

Le montant des fermages dus au titre de 2025 pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025 sont donc recalculés comme suit :

	Surface	Prix/ha 2024	% variation	Prix/ha 2025	TOTAL FERMAGE
GAEC DE LA RAMEE	1,4994	100,22 €	+ 0,42%	100,64 €	150.90 €
GAEC DES MARES	8,2771	121,18 €	+ 0,42%	121,69 €	1 007.24 €
GAEC DU PICQUIAU	2,0050	121,18 €	+ 0,42%	121,69 €	243.99 €
GAEC DU BOIS PASTEUR	15,782	112,60 €	+ 0,42%	113,07 €	1 784.47 €
GAEC DES 3 HORIZONS	1,132	121,64 €	+ 0,42%	122,15 €	138.27 €
SCEA SUTEAU	5,856	117,90 €	+ 0,42%	118,40 €	693.35 €
		Pour mémoire le montant de 2024 : 4 001.43€			4 018,22 €

**Après avoir entendu cet exposé,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21 1<sup>er</sup> alinéa ;  
Vu la présentation en commission Finances du 22 octobre 2025 ;

**Sandrine SUTEAU ne prenant pas part à la délibération,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité (23 votants) :**

- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à émettre les titres de recettes à chaque GAEC ou SCEA cité ci-dessus, correspondants à une somme totale 4 018.22 € à percevoir pour l'exploitation de parcelles communales ;
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Maria COURTAY**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,  
Nadine YOU**

